

Stage

5 ECTS

Les stages proposent, par l'observation mais surtout par l'expérimentation des pratiques de l'enseignement auprès des élèves ayant des besoins particuliers, d'acquérir ou de renforcer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession dans des contextes variés, de l'école ordinaire à l'école spécialisée.

Dans une perspective de formation en alternance, articulant théorie et pratique, "agir en situation" est une composante essentielle du processus formatif. Il s'agit de prendre appui sur les savoirs pratiques déjà acquis pour, progressivement, enrichir le savoir-faire et le savoir-être.

Pour de plus amples informations se référer au guide de formation pratique.

Formations concernées

Master en enseignement spécialisé

Semestre

Automne
Printemps

Organisation du module

MAES536-1 Stage en responsabilité partagée / en responsabilité

Responsable du module

Benoit Valérie, UER PS
valerie.benoit@hepl.ch

Compétences travaillées

Compétences du référentiel MAES :

L'ensemble des compétences du référentiel spécifique à la pédagogie spécialisée fait l'objet d'une auto-évaluation en continu sur la base des échelles descriptives. A la fin de la 2ème année de formation, ces compétences sont évaluées à l'aide des niveaux de maîtrise de toutes les échelles descriptives (E9, voir commentaire ci-dessous) tels que cela est précisé dans le document Guide de la formation pratique. Les descripteurs des échelles se trouvent dans le document "Echelles descriptives".

Compétences générales CDIP : b, d, e, h, i, j

Compétences spécifiques CDIP : a, c

*E9 : L'étudiant-e peut choisir de certifier l'échelle 9 en 2e ou en 3e année. Un échec à cette échelle, en 2e année n'entraîne pas de conséquence sur la poursuite du stage principal. L'étudiant-e pourra la certifier en 3e année.

Thèmes et activités-clés

- utilisation de procédures d'évaluation diagnostique différenciée et de méthodes d'observation, orientées sur l'enfant et son environnement,
- élaboration, réalisation et évaluation de situations d'apprentissage et de projets pédagogiques individualisés,
- intégration et participation de l'environnement familial, scolaire et social,
- pratique réflexive.

Modalités de travail

La modalité de stage en responsabilité partagée s'adresse aux étudiant-e-s accomplissant leur formation sans emploi dans l'enseignement spécialisé.

La modalité de stage en emploi s'adresse aux étudiant-e-s accomplissant leur formation en emploi dans l'enseignement spécialisé.

Évaluation formative

L'évaluation formative est assurée par le·la praticien·ne formateur·trice qui accompagne l'étudiant·e en stage.

Elle se déroule en particulier lors d'entretiens organisés à la demande de l'étudiant·e ou du·de la praticien·ne formateur·trice, à un rythme régulier fixé dans le contrat de stage.

Elle est également assurée par l'enseignant·e HEP référent·e de la pratique lors d'entretiens (tripartites ou non) basés sur les échelles descriptives et le référentiel de compétences.

Pour de plus amples informations se référer au guide de formation pratique.

Évaluation certificative (pour la session de juin 2024)

Certification de la pratique

L'ensemble des stages accompagnés sont accomplis.

La certification de la formation pratique se base sur deux éléments :

- l'évaluation continue et la progression annuelle ;
- l'observation d'une leçon accompagnée d'une documentation spécifique pour chaque année de formation selon les consignes précisées dans le document "Echelles descriptives".

Pour de plus amples informations se référer au guide de formation pratique.

Ouvrages de base

-